

CHEF DE GROUPE - TERRAIN



Sous la supervision du directeur adjoint et en collaboration avec les autres chefs de groupe, le chef de groupe terrain assume les responsabilités suivantes :

Planification

- Définir avec l'équipe les objectifs communs et les comportements favorisant un bon climat de travail.
- Participer aux formations et à la planification de la programmation estivale.
- Organiser le pré-camp, ses activités et ses formations.
- Se familiariser avec le MVV et les particularités de la clientèle du terrain.
- Contribuer à l'embauche du personnel.
- Mettre en place des pratiques favorisant la communication et la motivation.

Programmation

- Coordonner la programmation journalière des groupes du terrain.
- Collaborer avec les autres secteurs du camp.
- Gérer les horaires et les congés du personnel.

Vie de camp

- Participer à des activités et assurer une présence sur le terrain.
- Veiller à une dynamique positive dans les cabines et au bien-être des campeurs.
- Communiquer avec la direction en cas de problématique.
- Soutenir la préparation des expéditions et des activités spéciales.
- Collaborer aux événements réunissant tout le camp et animer les rassemblements au besoin.
- Compléter les auto-évaluations requises à la fin de chaque période.

Gestion du personnel

- Superviser et soutenir le personnel dans une dynamique de travail saine.
- Animer les conseils du soir au foyer.
- Assurer une communication fluide et veiller à la motivation et au bien-être de l'équipe.
- Évaluer les conseillers et conseillers juniors au quotidien, à mi-saison et en fin d'été.

Exigences

- Être âgé d'au moins 21 ans.
- Avoir un permis de conduire valide.
- Avoir au moins 2 ans d'expérience en animation auprès des jeunes.
- Faire preuve d'autonomie, d'initiative, de ponctualité et de dynamisme.
- Adopter des comportements sécuritaires et contribuer activement à la prévention des incidents.
- Respecter en tout temps le code d'éthique et les règles de vie du camp.

Dates importantes

- Formations virtuelles : 10 janvier et 21 mars
- Embauche en présentiel : 24 et 25 janvier
- Présence au camp : du 29 mai au 20 août